

CONDITIONS DE VENTE EN LIGNE DE BILLETS AUX CLIENTS PROFESSIONNELLS

Date de révision : 1^{er} Octobre 2021

L'ensemble des prestations commercialisées en application des présentes Conditions de Vente CE, Collectivités, Professionnels du Tourisme et Revendeurs de Billets (ci-après les "Prestations") sont vendues par Euro Disney Vacances S.A.S., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 383 850 278 (ci-après « Euro Disney »). Les présentes Conditions de Vente CE, Collectivités, et Revendeurs de Billets (ci-après les "Conditions de Vente") définissent les conditions selon lesquelles Euro Disney fournira les Prestations commandées par le client comité d'entreprise, collectivité, professionnel du tourisme ou revendeur de billets (ci-après le "Client") qui s'engage à les commercialiser conformément aux dispositions des présentes.

I. CONDITIONS GENERALES

I.1. Prestations

Les Prestations comprennent différents billets d'entrée aux Parcs Disney® et/ou autres prestations de loisirs à Disneyland® Paris proposés par Euro Disney sur le site Internet réservé aux professionnels et accessible suivant leur inscription à l'adresse suivante : <https://www.booktickets.disneylandparis.com/tsna64/b2b/login.php> (ci-après le « Site Web »).

I.2. Informations générales

I.2.1 Il est expressément précisé que les informations figurant sur nos différents supports de communication, notamment sur le Site Web peuvent faire l'objet de modifications qui seront portées à la connaissance du Client préalablement à la conclusion du contrat, étant précisé que certains spectacles, attractions, animations, boutiques, restaurants et facilités annexes ne sont ouverts qu'à certaines saisons et peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

Pour des raisons de sécurité, certaines attractions sont soumises à des restrictions de taille et de conditions physiques (notamment : femmes enceintes, problèmes cardiaques, de colonne vertébrale, prothèses cardiaques, mal des transports, personnes à mobilité réduite, personnes portant une minerve). Les indications à l'entrée des attractions doivent être strictement observées.

I.2.2 Pour les Prestations soumises à des horaires, ces horaires doivent être respectés. En cas de retard, Euro Disney fera son possible afin d'assurer au mieux les Prestations réservées mais ne pourra être tenue responsable de tout désagrément engendré par l'arrivée tardive des participants ou de certains d'entre eux.

I.3. Obligation d'information

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions ci-dessous et s'engage à les communiquer au consommateur de manière claire et complète par tous moyens appropriés préalablement à toute vente de Prestations.

En fonction de la nature des Prestations et préalablement à toute réservation, chaque consommateur devra se voir présenter le descriptif détaillé des Prestations et toute information pertinente concernant Disneyland® Paris, et devra avoir communication des informations suivantes :

- (i) en cas de remise de contremarques, le fait que ces contremarques devront être échangées contre des billets donnant accès à la Prestation concernée et en particulier des contremarques pour des billets d'entrée au(x) Parc(s) Disney® devront être échangés contre des billets donnant accès au(x) Parc(s) Disney®, dans la limite de capacité des Parcs Disney® et pour le nombre de personnes et de jours figurant sur la contremarque ;
- (ii) le fait que chaque contremarque sera échangée en une seule fois contre le nombre et le type de billets correspondant aux mentions indiquées sur celle-ci ;

- (iii) Les prix enfants s'appliquent aux enfants âgés de 3 à 11 ans inclus à la date d'exécution des Prestations. Sauf indication contraire, les Prestations sont gratuites pour les enfants de moins de 3 ans ;
- (iv) Restrictions relatives aux billets d'entrée au(x) Parc(s) Disney® :
 - Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte ;
 - Pour des raisons de sécurité, certaines attractions sont soumises à des restrictions de taille et de conditions physiques (notamment : femmes enceintes, problèmes cardiaques, de colonne vertébrale, prothèses cardiaques, mal des transports, personnes à mobilité réduite, personnes portant une minerve) ;
 - Les indications à l'entrée des attractions doivent être strictement observées ;
 - Certains spectacles, attractions, parties des Parcs Disney®, animations, boutiques et restaurants ne sont ouverts qu'à certaines saisons et peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis ;
- (v) Les billets non-datés donnant accès au(x) Parc(s) Disney sur plusieurs jours doivent obligatoirement être utilisés dans les 7 jours à compter de la première journée d'utilisation mais pas nécessairement sur des journées consécutives
- (vi) Les billets remis au bénéficiaire ne sont pas transférables ;
- (vii) Les billets ne peuvent pas être copiés ou dupliqués et ne peuvent être utilisés qu'une seule fois pour chaque Prestation mentionnée sur le billet. Toute utilisation contraire à ces prescriptions pourra résulter en la confiscation des billets concernés ;
- (viii) Euro Disney n'acceptera que les billets n'ayant subi aucune altération et dont la période de validité est en cours ;
- (ix) Une pièce d'identité avec photo d'identité de la personne dont le nom figure sur le billet pourra être demandée pour toute utilisation des billets ;
- (x) Les périodes de validité des billets ne peuvent être prorogées ;
- (xi) Lorsque applicable, la description des différents services et restrictions applicables aux visiteurs handicapés figure dans le guide relatif aux visiteurs handicapés disponible auprès d'Euro Disney.

Chaque consommateur devra également être informé de toute autre information qu'Euro Disney considèrera appropriée et qu'elle demandera au Client de communiquer à ses clients / ayant-droits avant ou lors de la réservation.

Le Client s'engage à ce que les participants au séjour ou à la visite soient informés qu'ils doivent se conformer à l'ensemble des règles internes en vigueur à Disneyland® Paris et toutes les instructions et consignes se rapportant aux Prestations reprises dans tout document émanant d'Euro Disney, et adopter un comportement respectueux et courtois lors de leur visite à Disneyland® Paris. Dans l'hypothèse où l'attitude de l'un des participants serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un des employés, des sous-contractants, des agents, des Guests d'Euro Disney ou du public en général, Euro Disney se réserve le droit à sa seule discrétion de mettre un terme à leur visite à tout moment. Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée de la visite et Euro Disney se réserve le droit de réclamer au Client le remboursement des coûts résultant de cette attitude, pour elle-même comme pour les tiers.

I.4. Prix – Modifications de prix

Les prix toutes taxes comprises payables par le Client pour chaque type de Prestations, incluant la remise applicable le cas échéant, sont détaillés sur le Site Web.

Euro Disney se réserve le droit de modifier les prix à tout moment pour tenir compte de toute modification législative ayant un impact sur le montant des taxes.

Sauf disposition expresse contraire, tous les prix applicables entre Euro Disney et le Client sont exprimés et payables en Euro (€), défini comme la monnaie adoptée par les Etats membres de l'Union Européenne comme leur monnaie légale conformément à la législation de l'Union Européenne relative à l'Union Economique et Monétaire.

Sous réserve des dispositions des présentes, il est entendu que le Client déterminera librement les prix et conditions auxquels il revendra les Prestations et que les prix définis sur le Site Web ou autrement communiqués par Euro Disney s'entendent uniquement des prix d'achat des Prestations par le Client auprès d'Euro Disney.

I.5. Réservations – Commandes – Modifications – Annulations – Sécurisation des accès au Site Web

I.5.1 Enregistrement des réservations

Le Client devra réserver les Prestations à l'aide d'identifiants qui lui auront été communiqués à l'ouverture de son compte, directement sur le Site Web <https://www.booktickets.disneylandparis.com/tsa64/b2b/login.php>.

Toute réservation de Prestations devra être faite conformément aux présentes Conditions de Vente et aux autres conditions figurant sur le Site Web. Toute réservation respectant ces conditions et apparaissant comme émanant du Client sera réputée valable pour Euro Disney. Aussi, Euro Disney ne sera aucunement responsable des réservations effectuées par des personnes non autorisées agissant en apparence pour le compte du Client.

Le Client sera notamment responsable de l'émission et de l'impression de tous les billets pour les Prestations ainsi réservées, qu'il s'agisse de billets permettant l'accès direct aux Prestations réservées ou de contremarques à échanger (ci-après les « **Billets** »), ainsi que de leur remise en temps utile au bénéficiaire.

Il sera notamment responsable de veiller à la qualité des Billets imprimés et à ce que chaque Billet ne soit imprimé qu'une seule fois. Toute impossibilité de lire les informations figurant sur le Billet (code barre ou numéro) lors de l'accès à une Prestation pour laquelle le Billet a été émis, ainsi que la présentation de tout Billet qui a déjà été utilisé, résultera en un refus d'accès au détenteur dudit Billet à la Prestation concernée. Le Client sera seul responsable de la gestion des éventuelles réclamations de ce fait de la part des détenteurs de Billets concernés ainsi que des utilisations frauduleuses du système d'impression des Billets et il ne pourra prétendre à aucun remboursement auprès d'Euro Disney pour les Billets frauduleusement imprimés à partir de ce système.

I.5.2 Sécurisation des accès au Site Web

Afin d'accéder au Site Web, le Client pourra :

- soit établir un accès depuis son (ses) site(s) Intranet, en procédant, sous sa responsabilité et au moyen des identifiants communiqués à l'ouverture de son compte, à l'intégration sur le(s) dit(s) site(s) d'un lien d'authentification unique (ou « Single Sign-On ») vers le Site Web, ainsi que, le cas échéant, vers le Portail B2B ;

- soit accéder directement depuis Internet au Site Web, ainsi, le cas échéant, qu'au Portail B2B, en s'identifiant à l'aide des identifiants fournis par Euro Disney.

Le Client sera pleinement responsable de s'assurer de la confidentialité et de la protection des codes d'accès et mots de passe fournis par Euro Disney et de demander tout nouveau code et mot de passe en cas de changement au sein de son personnel. La procédure pour la création, la sécurisation et la modification des codes d'accès et mots de passe est disponible sur le Site Web.

Le Client déclare et garantit se conformer strictement aux règles de sécurité figurant dans ladite procédure. En conséquence, il sera seul responsable de tout usage frauduleux des codes d'accès et des mots de passe associés résultant d'une inobservation de cette procédure et en assumera toutes les conséquences.

I.5.3 Modifications - Annulations

Sauf disposition contraire, les Prestations ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables.

I.6. Conditions de paiement

Les règlements devront être effectués par le Client par carte bancaire et au moyen de sa propre carte de paiement professionnelle directement en ligne préalablement à la finalisation de chaque réservation.

Euro Disney enverra alors au Client des factures indiquant les montants, le cas échéant, nets de remise, payés au titre des Prestations réservées et vendues aux termes des présentes Conditions de Vente.

En cas de dysfonctionnement dans l'encaissement du paiement ou de non-respect des conditions de paiement, Euro Disney exigera du Client le paiement immédiat de l'intégralité des montants dus, par tous moyens permettant de recouvrer lesdits montants ; par mandat administratif jusqu'à 30 jours avant la date de début du Billet ou par virement bancaire acceptés jusqu'à 15 jours avant la date de début du Billet. Il est précisé que pour les Billets non-datés la date de début est la date de visite enregistrée dans les systèmes de réservation d'Euro Disney. Les paiements par chèque et en espèces ne sont pas autorisés.

Ces règlements devront être envoyés au Service Comptabilité Clients d'Euro Disney à l'adresse figurant sur la facture.

Il est en outre précisé qu'Euro Disney se réserve la propriété des Prestations jusqu'à l'encaissement effectif de la totalité des sommes dues par le Client, en conséquence de quoi le non-paiement partiel ou total du prix à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, entraînera la faculté pour Euro Disney de reprendre matériellement possession, sans formalité préalable, des Prestations impayées aux frais, risques et périls du Client.

En cas de retard de paiement, les montants impayés porteront intérêt au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne le plus récent tel que précisé à l'art. L441-6 du Code de Commerce, augmenté de 10 points de pourcentage à compter de la date d'exigibilité mentionnée sur la facture jusqu'au jour de leur paiement effectif. Le Client sera redevable de ces intérêts sans qu'il soit besoin d'une notification préalable. En outre, sauf en cas d'ouverture d'une procédure collective interdisant le paiement des sommes dues à leur échéance indiquée sur la facture, le Client professionnel sera redevable de plein droit à l'égard d'Euro Disney d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros au titre des frais de recouvrement des sommes dues. Euro Disney se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

En cas de paiement par carte bancaire, Euro Disney n'est pas responsable de tous frais sur les transactions par carte bancaire occasionnés le cas échéant par la variation du taux de change ou pour d'autres raisons.

I.7 – Responsabilité – Garanties – Indemnisation

Chaque partie déclare et garantit qu'aucune disposition réglementaire, législative ou contractuelle ni aucune autre cause ne limite sa capacité à prendre les engagements figurant aux présentes. Chaque partie déclare et garantit également qu'elle remplit l'ensemble des conditions exigées pour l'exercice de son activité au regard de toutes lois et réglementations applicables. Chacune des parties déclare avoir souscrit, et s'engage à maintenir pendant toute la durée d'exécution des présentes, auprès de toute compagnie notoirement solvable, toutes assurances couvrant sa responsabilité civile et professionnelle (comprenant notamment sa responsabilité contractuelle) et ce pour des montants garantis suffisant au regard des risques encourus. Chaque partie s'engage à en justifier l'autre Partie sur demande.

Chaque Partie s'engage à exécuter ses activités au titre des présentes Conditions de Vente conformément à l'ensemble des Lois applicables.

Le terme « **Lois** » désigne de manière non limitative les lois locales et nationales, les règles et règlements applicables, les traités, le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977 et toute modification y afférente (ainsi que toute modification locale ou étrangère équivalente), les restrictions commerciales (en matière de douane, contrôles des exportations et des importations, sanctions et embargos) incluant celles édictées par les États-Unis et toutes autres obligations légales relatives aux présentes et à l'une quelconque de son activité en vertu des présentes Conditions de Vente, y compris, de manière non limitative, les obligations légales applicables en matières de taxe, de sécurité des produits et/ou des consommateurs, de confidentialité des données, de confidentialité et de protection des données personnelles, de protection des mineurs, des salariés et de l'environnement, ainsi que la fabrication, la tarification, la vente ou la distribution des Prestations.

Pour les Clients professionnels du tourisme, le Client s'engage à faire connaître aux agences de voyages et autres opérateurs du tourisme réservant ou vendant les Prestations les restrictions et recommandations visées aux présentes Conditions de Vente et s'engage à les leur faire respecter.

Chacune des Parties indemnisera l'autre Partie de toutes réclamations, poursuites judiciaires et de tous dommages et intérêts, résultant de ou fondés sur son exécution ou sa carence à exécuter ses obligations en vertu des présentes Conditions de Vente ou celles de ses agents et/ou représentants, étant précisé que ces dispositions resteront en vigueur après la résiliation ou l'expiration des présentes, pour quelque cause que ce soit.

I.8. Cession du Contrat

Le Client s'engage à ne pas céder, transférer ou concéder le bénéfice des présentes à quelque personne physique ou morale que ce soit, sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit d'Euro Disney. Il est entendu que cet accord écrit préalable, qu'Euro Disney pourra refuser à sa seule discrétion, sera nécessaire dans tous les cas de fusion, cession de parts et/ou absorption ayant pour effet un changement de contrôle du Client.

I.9. Réclamations

Le Client est responsable à l'égard de ses clients de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu avec eux.

Sans préjudice des dispositions du paragraphe précédent, le Client pourra transmettre à Euro Disney toute réclamation éventuellement reçue des clients ayant réservé les Prestations au Département Communication Visiteurs d'Euro Disney.

Il est entendu que chaque réclamation devra être accompagnée des justificatifs appropriés et indiquer les informations suivantes :

- (i) le nom du bénéficiaire des Prestations concerné ;
- (ii) la date d'utilisation des Prestations ou date de visite à Disneyland® Paris ;
- (iii) le type de Prestations ;
- (iv) le cas échéant, la date de réservation et le numéro de réservation Euro Disney.

Dans l'hypothèse où la réclamation serait communiquée par le Client à Euro Disney avec un retard injustifié, Euro Disney se réserve le droit de ne pas traiter la réclamation.

Euro Disney étudiera tout dossier complet et adressera une réponse au Client dans un délai de 10 (dix) jours suivant la réception de la réclamation. En cas de dépassement prévisible du délai de 10 jours, Euro Disney en informera le Client par écrit avant expiration dudit délai.

Toute décision relative au dédommagement, y compris le cas échéant le montant du dédommagement accordé au Client, sera confirmée par écrit à celui-ci. Le cas échéant, Euro Disney émettra des avoirs pour les montants de dédommagement convenus. En aucun cas le Client ne sera autorisé à

déduire les montants relatifs à des dédommagements des paiements dus à Euro Disney.

Il est expressément entendu qu'Euro Disney ne sera en aucun cas tenue d'honorer tout dédommagement ou promesse d'un dédommagement faite par le Client à ses clients/Ayant droits.

Euro Disney ne peut en aucun cas être tenue responsable pour une prestation autre que les Prestations.

I.10. Territoire Promotionnel

Le Client CE, Collectivité, professionnel à l'exception des professionnels réceptifs et Revendeur de Billets, n'est autorisé au titre des présentes à faire la promotion des Prestations ou de Disneyland® Paris que sur le territoire sur lequel se situe son siège social tel que communiqué lors de son enregistrement auprès d'Euro Disney (ci-après le « **Territoire Promotionnel** »).

Le Client accepte (i) de ne pas promouvoir activement ou faire de la publicité pour les Prestations ou Disneyland® Paris hors du Territoire Promotionnel, (ii) de ne pas créer de bureau, succursale ou autre installation pour la promotion ou la publicité des Prestations ou de Disneyland® Paris hors du Territoire Promotionnel, et (iii) de ne signer aucun accord ou contrat quel qu'il soit avec une quelconque personne physique ou morale aux termes duquel ladite personne pourrait promouvoir ou faire de la publicité pour les Prestations ou Disneyland® Paris, y compris à l'intérieur du Territoire Promotionnel, sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit d'Euro Disney.

Il est entendu que rien dans le Contrat ne saurait être interprété comme accordant au Client une quelconque exclusivité ni comme empêchant Euro Disney de quelque manière que ce soit de promouvoir, proposer ou vendre les Prestations, que ce soit sous forme de prestations groupées ou de forfaits touristiques ou sous forme de prestations séparées, à toute clientèle, personne physique ou morale, y compris à d'autres revendeurs de prestations touristiques ou de loisir, concurrents ou non, ou directement aux consommateurs.

En conséquence, Euro Disney se réserve le droit de vendre les Prestations à toute personne, y compris sans que ce soit limitatif à des tour-opérateurs, agences de voyages ou des opérateurs de groupes, présente ou non sur le Territoire Promotionnel, et, à cet effet, d'établir des points de vente et succursales, à l'endroit qu'elle choisit librement, y compris à l'intérieur du Territoire Promotionnel.

I.11. Promotion, Droit de Propriété Intellectuelle

Toute utilisation des emblèmes, noms, logos, marques, matériels comportant des droits d'auteur et/ou tout autre matériel incluant les divers décors et travaux architecturaux utilisés à Disneyland® Paris, ainsi que de tous les matériels publicitaires et promotionnels utilisés par le Client pour promouvoir les Prestations et/ou y faisant référence à quelque titre que ce soit, devra être conforme aux directives communiquées par Euro Disney et faire l'objet d'une autorisation expresse écrite au préalable d'Euro Disney dans les conditions ci-après. Il est précisé que les matériels promotionnels ou publicitaires comportant des éléments Disney® consistant en des objets, tels que des « goodies » ou équivalent (en ce excluant les supports papier ou d'impression) sont soumis à des conditions particulières d'approbation, notamment concernant les sites de production, ce pour quoi le Client devra se rapprocher d'Euro Disney avant toute décision de faire fabriquer ce type de matériel.

Sauf s'il en est expressément prévu autrement par écrit, le Client s'engage à envoyer à Euro Disney une copie d'une première étude du projet des matériels publicitaires et promotionnels utilisant les éléments visés ci-dessus pour autorisation au moins 30 (trente) jours avant la date de publication ou diffusion de ces matériels, en

précisant le ou les médias visés, la durée de l'usage proposé et le contexte d'utilisation.

Euro Disney dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours suivant la date de réception pour communiquer au Client son accord ou son absence d'accord en lui faisant part des corrections nécessaires à apporter au projet en vue de son acceptation, étant entendu que (i) tout projet corrigé devra de nouveau être soumis à l'accord d'Euro Disney, (ii) qu'Euro Disney se réserve le droit de refuser son accord à sa seule discrétion et (iii) que le défaut de réponse d'Euro Disney ne saurait valoir acceptation ni autorisation.

En cas d'autorisation d'Euro Disney, le Client accepte que l'autorisation fournie soit uniquement valable pour (i) le(s) média(s) spécifié(s), (ii) avec les corrections demandées, et (iii) pour la période pour laquelle l'autorisation a été donnée. Dans le cas où le Client souhaiterait réutiliser les matériels ayant été autorisés, une nouvelle approbation devra être obtenue auprès d'Euro Disney selon la procédure définie ci-dessus.

Le Client ne devra pas associer Euro Disney et/ou Disneyland® Paris, leurs produits et images, avec une quelconque autre entreprise, ses produits ou son image, notamment dans le cadre de la promotion des Prestations ou lors d'une quelconque activité publicitaire ou promotionnelle, sans l'accord exprès, préalable et écrit d'Euro Disney, que celle-ci sera libre de donner ou non à sa seule discrétion.

Le Client n'acquerra au titre de ces Conditions de Vente ou autrement aucun droit de propriété, ni aucun droit d'usage autre que ceux expressément autorisés aux présentes ou en vertu d'un accord écrit d'Euro Disney sur les Eléments Disney®. En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, et s'engage à ne pas autoriser de tiers à utiliser, les Eléments Disney®, autrement que dans les termes définis aux présentes, quel que soit le contexte ou la destination, notamment à des fins promotionnelles ou publicitaires ou associant expressément ou implicitement Euro Disney au Client ou à ses activités. Les dispositions du présent Article survivront à la résiliation ou à l'expiration des présentes, pour quelque cause que ce soit.

En cas de violation par le Client de l'une quelconque des dispositions énoncées dans le présent article I.11 et/ou dans l'article I.12 ci-après, ou en cas d'inexécution par le Client des règles, des instructions et des autres demandes émanant d'Euro Disney en relation avec les dispositions de ces articles, Euro Disney pourra notifier ce manquement par écrit au Client en le mettant en demeure d'y remédier, dès lors que cela est possible, dans un délai de cinq jours ouvrés, sauf si les Parties conviennent d'un délai différent, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour en atténuer toutes les conséquences négatives, en ce compris notamment l'atteinte à l'image d'Euro Disney ou Disneyland Paris ou toute perte qu'Euro Disney pourrait subir du fait de ce manquement. Dans le cas où (i) le manquement constaté ne serait pas susceptible de remédiation, (ii) la mise en demeure envoyée resterait infructueuse en tout ou en partie ou, (iii) si le Client venait à commettre tout nouveau manquement à l'une quelconque des dispositions énoncées dans le présent paragraphe après avoir été mis en demeure conformément au présent paragraphe, Euro Disney pourra, à sa seule discrétion et sans préjudice de ses autres droits au titre de la loi, de la réglementation en général ou des Conditions de Vente, sans autre formalité, annuler le fonds de croissance marketing éventuellement alloué au Client ou en réduire le montant. Tout acte ou omission de la part du Client relevant du présent paragraphe constitue un manquement grave de la part du Client et ne porte pas préjudice au droit pour Euro Disney de résilier le Contrat avec effet immédiat à sa seule discrétion, conformément à l'article I.16.2 (i) ci-après.

Euro Disney, ainsi que les autres sociétés du groupe Euro Disney, pourront utiliser la marque et/ou la dénomination sociale du Client dans le cadre des activités promotionnelles et publicitaires de Disneyland® Paris après avoir obtenu l'accord du Client.

I.12. Promotion sur Internet

La promotion sur Internet s'entend de celle qui est réalisée au moyen d'Internet sur tout site web ou application mobile, tels qu'applications pour Smartphone ou tablette.

Toute promotion des Prestations sur Internet sera soumise à l'accord écrit préalable d'Euro Disney, que celle-ci pourra donner à sa libre discrétion. A cet effet, le Client devra envoyer sa demande d'autorisation, établie suivant le format défini en annexe aux présentes.

Le Client s'engage :

- (i) à ne pas effectuer, de quelque manière que ce soit, la promotion des Prestations sur tout site ou application utilisant la technologie d'Internet sans avoir obtenu l'autorisation écrite d'Euro Disney ;
- (ii) à respecter les termes de l'Articles 10 ci-avant pour toute promotion de Prestations sur de tels sites ou applications ;
- (iii) à respecter ses obligations, notamment l'obligation d'Information prévue aux présentes Conditions Particulières, lors de la vente ou de la promotion des Prestations sur Internet ;
- (iv) à promouvoir les Prestations uniquement sur des sites ou applications Internet conçus de manière à atteindre en premier lieu des clients se trouvant sur le Territoire Promotionnel.

I.13. Confidentialité

Chaque partie, tant durant l'exécution des présentes qu'à leur expiration, peut être amenée à avoir accès à des documents et/ou informations confidentiels ou non divulgués concernant l'activité de l'autre partie.

Chaque partie s'interdit, sauf pour des raisons liées à la bonne exécution des présentes, d'utiliser, publier ou divulguer quelques documents ou informations que ce soit concernant l'autre Partie dont elle aurait eu connaissance à l'occasion des présentes, sans avoir obtenu l'autorisation écrite et préalable de l'autre partie, autorisation que cette dernière pourra refuser à sa seule discrétion.

Les dispositions du présent Article subsisteront à l'expiration ou dénonciation de l'application des présentes Conditions de Vente entre les Parties, quelle qu'en soit la cause.

I.14. Informations nominatives

I.14.2.1 Définitions

« **Lois sur la Protection des Données à Caractère Personnel** » désignent les lois suivantes telles qu'applicables de temps à autre, ainsi que tout amendement ou loi les remplaçant, (a) la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, et les autres lois nationales transposant la Directive sur la vie privée et les communications électroniques (2002/58/CE); (b) le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (2016/679) et toutes lois ou réglementations qui viendraient remplacer ou compléter toute disposition du droit de l'Union européenne relative à la protection des données (le « RGPD »); et (c) toutes autres lois ou réglementations nationales relatives à la vie privée et/ou la sécurité des données et concernant le traitement des Données à Caractère Personnel.

Les termes « **Donnée à Caractère Personnel** », « **Traiter** » ou « **Traitement** », « **Responsable de traitement** » ont le même sens que celui qui leur est donné dans le RGPD, et les expressions voisines doivent être interprétées de la même manière.

Le Client Traite des Données à Caractère Personnel aux fins de son activité et de finalités qui lui sont propres, notamment aux fins de gestion des réservations de différentes prestations de services, touristiques et/ou de loisirs, qu'il peut commercialiser pour le compte d'autres professionnels, dont Euro Disney, et/ou pour son propre compte.

Dans le cadre des Conditions de Vente, le Client transmettra à Euro Disney des Données à Caractère Personnel, que cette dernière Traitera pour son propre compte, notamment aux fins de gestion des réservations des Prestations, de toute activité corrélative à cette gestion et de fourniture des Prestations Euro Disney ou ses prestataires de service.

Ce faisant, les Parties reconnaissent qu'elles agissent, chacune et séparément, en qualité de Responsable de Traitement pour leurs propres activités de Traitement de Données à Caractère Personnel. A ce titre, les Parties s'engagent à respecter leurs obligations respectives en vertu des Lois sur la Protection des Données à Caractère Personnel.

Les Parties reconnaissent également qu'aucune Donnée à Caractère Personnel n'est ou ne sera Traitée par chacune des Parties pour le compte de l'autre Partie. Si, pendant la durée des Conditions de Vente, une des Parties estime Traiter, ou que l'autre Partie Traite, des Données à Caractère Personnel en tant que Sous-traitant pour le compte de l'autre Partie, elle devra en informer promptement l'autre Partie, et les Parties discuteront de bonne foi pour conclure un avenant aux Conditions de Vente couvrant le Traitement de Données à Caractère Personnel conforme aux exigences des Lois sur la Protection des Données à Caractère Personnel.

Le Client s'engage à ne transmettre des Données à Caractère Personnel via les modes de transmission sécurisés prévus aux Conditions de Vente ou expressément convenu avec Euro Disney.

I.15. Loi applicable et Compétence des Tribunaux

Le contrat conclu entre le Client et Euro Disney est régi par la loi française. Toute contestation relative à son interprétation ou à son exécution relèvera de la COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS.

I.16. Durée et résiliation

I.16.1 Durée

Sous réserve des dispositions de l'Article I.17 ci-après, les présentes Conditions de Vente s'appliquent entre les Parties à compter de la date d'acceptation des présentes Conditions de Vente par tous moyens par le Client jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre Partie moyennant le respect d'un préavis écrit minimum de 3 mois.

I.16.2 Résiliation pour faute

L'application des présentes Conditions de Vente entre les Parties pourra être dénoncée par l'une ou l'autre d'entre elles à tout moment en cas d'inexécution ou de violation par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations en vertu des présentes, après qu'une mise en demeure par notification écrite d'avoir à remédier à cette inexécution et/ou violation soit restée infructueuse en tout ou en partie pendant 30 (trente) jours.

L'application des présentes Conditions de Vente entre les Parties pourra être dénoncée immédiatement et de plein droit, sur simple notification écrite et sans l'accomplissement de quelque autre formalité, dans les cas suivants :

- (i) par Euro Disney, en cas de non-respect par le Client des obligations mises à sa charge au titre des Articles I.11 et I.12 en matière d'utilisation des droits de propriété intellectuelle d'Euro Disney et de conditions de promotion des Prestations sur Internet ;
- (ii) par Euro Disney, en cas de cession ou transfert du bénéfice des présentes par le Client en violation des dispositions de l'Article I.8 ;
- (iii) par l'une ou l'autre des Parties, en cas de suspension ou de retrait des autorisations administratives permettant à l'autre Partie d'exercer son activité au titre des présentes.

La résiliation des présentes entre les Parties, pour quelque cause que ce soit, n'ouvrira droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit au bénéfice de l'une ou l'autre des Parties.

I.17. – Modifications – Mises à jour – Non-renonciation

Les présentes Conditions de Vente pourront être modifiées ou mises à jour par Euro Disney de temps à autre à sa convenance. Toute nouvelle version ou mise à jour viendra se substituer à la version précédente à compter de sa date d'entrée en vigueur. Cette nouvelle version ou mise à jour sera communiquée au Client qui devra l'accepter préalablement à toute nouvelle réservation ou promotion des Prestations à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée. A défaut d'acceptation de la nouvelle version ou mise à jour par le Client, les présentes Conditions de Vente et les droits en résultant pour le Client cesseront automatiquement de s'appliquer entre les Parties.

Le fait pour une Partie de ne pas exercer, ou de tarder à exercer, un droit au terme de ces Conditions de Vente ne peut être interprété comme une renonciation de cette Partie à exercer ce droit ou tout autre droit. De même, le fait pour une Partie de ne pas faire valoir son droit à réparation au titre d'un manquement de l'autre Partie à ses obligations ne saurait valoir renoncement à faire valoir ce droit au titre d'autres manquements, qu'ils soient similaires ou non.

I.18. Indépendance des dispositions contractuelles

Toute clause ou partie d'une clause des présentes, déclarée nulle, illicite ou non exécutoire par une juridiction, sera, quant à cette juridiction, sans effet dans la limite de ladite nullité, illicéité ou de son caractère non exécutoire, mais sans pour autant affecter les autres dispositions soumises à ladite juridiction.

II. CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX PRESTATIONS RESERVEES AUX CLIENTS COMITES D'ENTREPRISE

Les conditions définies ci-après s'appliquent à la réservation des Prestations réservées aux Clients comités d'entreprises (CE) et collectivités (« **Prestations CE** »).

Le Client s'engage à ce que les Prestations CE soient exclusivement proposées dans le cadre de la mission d'œuvres sociales et culturelles conférée aux CE et collectivités et au bénéfice exclusif de leurs ayants-droits.

Par comité d'entreprise, on entend toute institution représentative du personnel obligatoire dans les entreprises au-delà d'un certain nombre de salariés défini dans le Code du travail et qui intervient notamment dans la mise en place d'œuvres sociales et culturelles au bénéfice des salariés de l'entreprise et autres ayants-droits, qu'il s'agisse d'un comité d'entreprise, d'un comité d'établissement, d'un comité central d'entreprise ou d'un comité interentreprises, ou bien d'un comité social et économique tel qu'issu du nouveau code du travail.

Par collectivité, on entend toute entité à but non lucratif, qu'il s'agisse d'une entité à caractère public ou d'une association privée, disposant d'attributions en matière de gestion des activités sociales et culturelles au bénéfice de ses ayants-droits tels que définis ci-après.

Par ayants-droits, on entend :

- les salariés des entreprises disposant d'un comité d'entreprise et bénéficiaires des œuvres de ce comité d'entreprise ;
- les agents de la fonction publique, de collectivités territoriales, d'établissements publics bénéficiaires des œuvres des collectivités dont ils dépendent ;
- les bénéficiaires des œuvres d'associations intervenant en matière sociale et culturelle ;
- tout conjoint ou enfant des personnes précitées, ou tout retraité, auquel le comité d'entreprise ou la collectivité reconnaît la qualité de bénéficiaire de ses œuvres sociales et culturelles.

Par extension, tout professionnel ayant pour activité la commercialisation de prestations touristiques et de loisirs auprès de

CE et de collectivités peut commander les Prestations réservées aux CE et collectivités aux fins exclusives de les proposer à ces derniers dans le cadre de leurs activités d'œuvres sociales et culturelles au bénéfice de leurs ayants-droits.

En cas de non-respect par le Client des conditions ci-dessus, Euro Disney se réserve le droit de revoir les conditions tarifaires applicables en fonction de l'utilisation effective des Prestations, sans préjudice de son droit de refuser toute nouvelle commande de la part du Client fautif.

Annexe
Demande de mise en ligne /promotion de Prestations Disneyland® Paris sur Internet

Toute demande doit être adressée par courrier ou courrier électronique à votre interlocuteur habituel au sein de nos équipes Marketing

IMPORTANT:

Avant toute mise en ligne sur Internet, il est nécessaire que vous obteniez une autorisation écrite d'Euro Disney Associés S.A.S. ou d'Euro Disney Vacances S.A.S. sur la présente demande. Toute autorisation accordée est à l'usage exclusif du demandeur.

Informations sur le demandeur (à remplir par le demandeur)

Date de la demande : ____ / ____ / ____ Nom de la société : _____

Activité de la société : _____ Nom du contact : _____

Nom et signature de la personne habilitée : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Avez-vous un contrat de vente signé avec Euro Disney Associés S.A.S. / Euro Disney Vacances S.A.S. ? Oui Non

Si applicable, quelle est sa date de fin de validité ? ____ / ____ / ____

- Liste des Prestations Disneyland® Paris que vous souhaitez mettre en ligne / promouvoir sur Internet :

_____ / _____ / _____
_____ / _____ / _____
_____ / _____ / _____

- Liste des sites/applications Internet (URL, nom ou moyen d'accès) sur lesquels les Prestations Disneyland® Paris seront proposées / présentées et leur durée de mise en ligne:

_____ / du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
_____ / du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
_____ / du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
_____ / du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
_____ / du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Approbation de la demande (à remplir par Disneyland® Paris)

Nom et signature de la personne habilitée : _____

Date : ____ / ____ / ____

Remarques : _____

(LES PRESTATIONS, SITES OU APPLICATIONS INTERNET, DATES DE MISES EN LIGNE SERONT MODIFIES / RAYES SUR CE DOCUMENT PAR EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S. / EURO DISNEY VACANCES S.A.S. S'ILS NE SONT PAS APPROUVES TELS QUE MENTIONNES PAR LE DEMANDEUR)